



PRÉFET DES ALPES-MARITIMES

Direction départementale des Territoires
et de la Mer
Délégation à la Mer et au Littoral
Pôle Gestion du Domaine Public Maritime
AP/2016- **463**

ARRÊTÉ MODIFICATIF
à l'arrêté 2016-647 du 18 août 2016
portant ouverture d'une enquête publique relative à l'attribution
d'une concession d'utilisation du Domaine Public Maritime en dehors des ports,
sollicitée par le Conseil Départemental des Alpes-Maritimes
pour la Zone Marine Protégée de Beaulieu-sur-Mer

Le Préfet des Alpes-Maritimes
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

VU le code de l'environnement, notamment les articles L.123-1 à L.123-19 et R.123-1 à R.123-27 relatifs au champ d'application des enquêtes publiques et au déroulement de la procédure administrative de ces enquêtes,

VU le code général de la propriété des personnes publiques et notamment les articles R.2124-1 à R.2124-12 relatifs aux concessions d'utilisation du Domaine Public Maritime en dehors des ports,

VU le code de l'urbanisme,

VU le décret n° 2011-2018 du 29 décembre 2011 portant réforme de l'enquête publique relative aux opérations susceptibles d'affecter l'environnement,

VU l'arrêté du 24 avril 2012 du Ministre de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie fixant les caractéristiques et dimensions de l'affichage de l'avis d'enquête publique mentionné à l'article R.123-11 du code de l'environnement,

Considérant que Monsieur Nouguier, désigné en qualité de commissaire-enquêteur titulaire, a constaté un défaut dans l'affichage sur la commune de Beaulieu sur Mer, risquant d'entâcher d'irrégularité la procédure et qu'il demande de reporter l'ouverture de l'enquête publique relative à l'attribution d'une concession d'utilisation du Domaine Public Maritime en dehors des ports pour la Zone Marine Protégée de Beaulieu sur Mer ,

SUR la proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture des Alpes-Maritimes,

